

Séance ordinaire du 15 janvier 2024



2024-01
01

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 15 janvier 2024 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte. Elle demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2024-01
02

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Séance ordinaire du 11 décembre 2023

04.02 - Séance extraordinaire du 13 décembre 2023 (Budget)

04.03 - Séance extraordinaire du 13 décembre 2023

04.04 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023 (taxation)

05 - CORRESPONDANCE

- 05.01 - Bordereau de correspondance
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 06.02 - Journées gratuites Écocentre 2024
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en décembre 2024 et des engagements du mois
 - 07.03 - Avenant # 5 Politique salariale du SSI Haute-Beauce
 - 07.04 - Avenant #3 - Service de premiers répondants
 - 07.05 - Demande de modification à l'Entente relative à la Protection contre l'incendie
- 08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 08.01 - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02 - Demande de paiement no 4 Excel SM - Projet Bibliothèque
- 09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02 - Demande de dérogation mineure 483 9e rue Est (Municipalité La Guadeloupe)
 - 10.03 - Demande au programme de revitalisation - droits de mutation
 - 10.04 - Demande au programme de revitalisation - rénovation immeuble âgé (#3)
 - 10.05 - Demande au programme de revitalisation - Construction
 - 10.06 - Vente d'un terrain 26e Avenue lot 6425838
 - 10.07 - Adoption du budget 2024 - OHSC
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.01 - Embauche brigadier
- 12 - FINANCES
 - 12.01 - Activités et rapports financiers
 - 12.02 - Comptes du mois de décembre 2023 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03 - Dons et commandites
 - 12.04 - Liste des personnes endettées pour taxes non-payées
 - 12.05 - Augmentation de la marge de crédit
 - 12.06 - Sujet retiré
- 13 - LÉGISLATION
- 14 - DIVERS
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté avec la modification suivante:

- Point 12.06 retiré

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2024-01
03**

04.01 - Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le

procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2024-01
04**

04.02 - Séance extraordinaire du 13 décembre 2023 (Budget)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 (Budget), tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2024-01
05**

04.03 - Séance extraordinaire du 13 décembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2024-01
06**

04.04 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023 (taxation)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 (taxation), tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, séance de janvier 2024.

5.01.01 - Informations

- CAUCA - Relevé cumulatif de versements;
- OHSC - Journal décembre 2023;
- Régime canadien des soins dentaires;
- Villages-relais - Concours "Prix Inspiration 2024".

5.01.02 - Invitations

- CollaborAction - invitation regroupement des concertations Beauce-Sartigan le 7 février 2024 à St-Ephrem

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Le directeur général dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de décembre 2023 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2023	Comparatif 2022
Déchets industriels et commerciaux:	20.62 t	310.87 t	290.31 t
Déchets résidentiels:	33.00 t	318.11 t	321.48 t
Total à l'enfouissement :	53.62 tonnes	628.98 tonnes	611.79 tonnes
Matières compostables:	2.75 t	138.41 t	127.32 t
Matériaux secs mélangés:	22.74 t	316.91 t	307.21 t
Recyclage industriel et commercial:	11.41 t	140.53 t	144.98 t
Recyclage résidentiel:	11.71 t	141.13 t	147.72 t

2024-01 07 06.02 - Journées gratuites Écocentre 2024

Attendu que le service de cueillette des déchets monstres n'est plus offert sur le territoire de la municipalité;

Attendu le succès des journées gratuites à l'Écocentre offertes aux citoyens dans les années antérieures;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- Que l'Écocentre offre des journées gratuites pour permettre aux citoyens de venir porter leurs déchets monstres, soit le premier lundi de chacun des mois d'ouverture:
 - 4 mai;
 - 1er juin;
 - 6 juillet;
 - 3 août;
 - 7 septembre;
 - 5 octobre;
 - 2 novembre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

Le comité de sécurité incendie n'ayant pas tenu de séance en janvier 2024, le procès-verbal de la réunion de décembre sera adopté ultérieurement et déposé au conseil par la suite.

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en décembre 2024 et des engagements du mois

Les dépenses sont adoptées au point 12.02

**2024-01
08**

07.03 - Avenant # 5 Politique salariale du SSI Haute-Beauce

Attendu que les pompiers du Services incendie de la Haute-Beauce effectuent des tâches d'entretien des équipements;

Attendu la recommandation du comité de sécurité incendie suite aux discussions intervenues avec le directeur incendie;

- Ajout d'un taux de rémunération spécifique aux travaux d'entretien.

Attendu l'Avenant # 5, modifiant la Politique salariale 2019, joint à la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter l'avenant no 5 tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-01
09**

07.04 - Avenant #3 - Service de premiers répondants

Attendu que l'article 9 de "l'Entente relative au service de premiers répondants Haute-Beauce" définit les taux de rémunération;

Attendu que le Comité du service de premiers répondants recommande de réviser le montant forfaitaire selon la durée des interventions;

Attendu l'avenant #3 Modification de l'échelle salariale déposé à la présente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter l'avenant #3 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-01
10**

07.05 - Demande de modification à l'Entente relative à la Protection contre l'incendie

Attendu que l'"Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (2016) " définit le terme de paiement des contributions des municipalités membres à la municipalité gestionnaire;

Attendu qu'il y est inscrit plus spécifiquement à l'article 11 a):

- La contribution financière des municipalités participantes calculée en vertu de l'article 9 est payable trimestriellement, dans les trente (30) jours de la mise à la poste de la demande de paiement. Il en va de même pour toute demande de contribution additionnelle qui pourrait survenir en cours d'année.

Attendu l'augmentation considérable de la charge financière du SSI Haute Beauce:

- Augmentation considérable du budget;
- Achat de deux camions autopompe-citerne.

Attendu que la municipalité gestionnaire doit supporter les coûts d'opération et d'achat des immobilisations sur plusieurs mois en raison des délais administratifs (réception des factures à chaque trimestre, production de la facturation des quotes-parts par la municipalité gestionnaire, paiement par les municipalités membres dans les mois suivant la facture);

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- De demander aux municipalités partenaires une modification de l'Entente afin de facturer à l'avance la quote-part trimestriellement budgétée afin de recevoir la liquidité pour payer les opérations courantes;
- D'effectuer un ajustement du réel à tous les trimestres;
- D'autoriser la mairesse, Mme Vanessa Roy et le directeur général, M. François Nadeau, à signer l'avenant;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics n'a pas tenu de séance de travail en décembre 2023.

**2024-01
11**

08.02 - Demande de paiement no 4 Excel SM - Projet Bibliothèque

Attendu la demande de paiement # 4 déposée par Groupe Excel dans le cadre des travaux de construction de la bibliothèque municipale;

Attendu que la demande a été approuvée par les professionnels au dossier (architecture) au montant révisé de 68 255.07 \$ + taxes (78 476.26 \$ incluant les taxes);

Attendu le financement temporaire du projet autorisé par le règlement d'emprunt 540-2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'approuver la demande de paiement et d'autoriser la direction générale à procéder au déboursé d'un montant de 68 255.07 \$ + taxes (78 476.26 \$ incluant les taxes) tel qu'inscrit au certificat de paiement déposé par Moreau Architecte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en décembre 2023.

Le directeur général dépose le rapport mensuel des activités de décembre 2023, préparé par l'agente de développement au loisir et à la vie communautaire.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2024-01
12**

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 10 janvier 2024

Adoptée unanimement.

**2024-01
13 10.02 - Demande de dérogation mineure 483 9e rue Est (Municipalité La Guadeloupe)**

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par la Municipalité de La Guadeloupe pour la propriété sise au 483 9^e rue Est lot 5 666 229;

Attendu que cette demande vise à autoriser un lotissement ne répondant pas aux exigences du règlement no 371- 2007 (lotissement):

- Diviser le lot existant en deux (2) lots distincts afin que chacun des locaux du bâtiment ait son propre lot (bibliothèque et Services PIPC)
 - Superficie du lot de la bibliothèque: 290.0 m2
 - Superficie du lot de Services PIPC: 307.4 m2
- Les superficies minimales exigées au règlement (usage C-700) :
 - Terrain intérieur : 510 m2
 - Terrain d'angle : 570 m2

Attendu qu'il est inscrit au bail que le locataire de la partie commerciale peut se prévaloir de l'option d'achat ;

Attendu que cette demande permettra d'avoir des lots distincts advenant la vente au locataire ;

Attendu que cette demande ne modifie en rien l'état actuel de l'immeuble ;

Attendu que cette demande de dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-01
14 10.03 - Demande au programme de revitalisation - droits de mutation**

Attendu les demandes déposées au Programme de revitalisation dans la catégorie remboursement des droits de mutation:

Propriétaire	Adresse	Année construction	Valeur au rôle	Droit mutation	Informations supplémentaires
Charland Yvon Susigan Maria Louisa	935 4e rue Est	1 892	132 900\$	1 824 \$	
Fecteau Brigitte	462, 12e rue Ouest	1 940	72 500 \$	974 \$	1 ^{ère} acquisition
Larivière Émilie Poulin Alexis	742, 14e Ave	1 964	125 300 \$	1 324 \$	

Gobeil Francine Perron David	567, 11e rue Est	1 980	98 100 \$	1 023 \$	1ère acquisition (2e fois pour l'immeuble)
Thiboutot Natasha et Andre	580, 4e rue Est	1 983	145 400 \$	1 178 \$	1ère acquisition (2e fois pour l'immeuble)
TOTAL				6 323 \$	

Attendu l'analyse des demandes par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'elles répondent aux exigences du Programme de revitalisation 2020-2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter les demandes déposées et d'autoriser les remboursements à la réception des formulaires de demandes signés par les demandeurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01 15 10.04 - Demande au programme de revitalisation - rénovation immeuble âgé (#3)

Attendu le dépôt de demandes au Programme de revitalisation 2020-2024, dans la catégorie #3, rénovation immeuble âgé (crédit de taxes);

Propriétaire	Adresse	Année const.	Valeur travaux MRC	1ère année complète taxation	2e année taxation
				Crédit 2023	Crédit 2024
Jacques Richard	799, 14e Ave	1930	18 000 \$	221.17 \$	233.10 \$
Julie Fecteau	450, 9e rue Ouest	1930	39 800 \$	489.02 \$	515.41 \$
Sonia Deblois et Adam Marois	522, 8e rue Est	1922	26 600 \$	326.83 \$	344.47 \$
Sylvie Goulet et Pier-Luc Veilleux	595, 10e Ave	1977	11 300 \$	138.84 \$	146.34 \$
Rachel Grimard (2e fois)	358, 10e rue Ouest	1969	10 700 \$	131.47 \$	138.56 \$
TOTAL				1 307.33 \$	1 377.88 \$
				1ère année complète taxation	2e année taxation
				Crédit 2024	Crédit 25
Antony Jacques	501-503 15e Ave	1930	14 300 \$	185.19 \$	Selon taxation
Kristian Nadeau	621-623 13e Ave	1930	34 300 \$	444.19 \$	Selon taxation
Marilyn Bégin	758, 14e Ave	1966	11 900 \$	154.11 \$	Selon taxation
TOTAL				775.60 \$	

Attendu que les demandes ont été étudiées par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'elles répondent au Programme de revitalisation 2020-2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter les demandes et d'autoriser les déboursés à la réception des formulaires de demande signés par

les demandeurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01
16

10.05 - Demande au programme de revitalisation - Construction

Attendu les demandes au programme de revitalisation déposées dans la catégorie construction:

Propriétaire	Adresse	Valeur au rôle 2022	Crédit 2022	Valeurs au rôle 2023	Crédit 2023	Crédit 2024 (50%)
9420-3486 Québec inc	430, 9e rue Ouest	613 800 \$	8 570.49 \$	745 400 \$	9 158.73 \$	4 826.47 \$

Propriétaire	Adresse	Valeur au rôle 2023	Crédit 2024	Crédit 2025 et 2026
Caroline Talbot et Robin Létourneau	275, 10e rue Ouest	256 900 \$	3 326.83 \$	Selon taxation

Attendu que les demandes ont été étudiées par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'elles répondent aux exigences du programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter les demandes déposées et d'autoriser les déboursés conformément au programme de revitalisation 2020-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01
17

10.06 - Vente d'un terrain 26e Avenue lot 6425838

Attendu l'offre d'achat déposée par M. Marco Gilbert et Mme Nathalie Poulin pour un terrain appartenant à la municipalité et situé sur la 26e Avenue (terrain identifié # 3 sur le plan joint à la présente résolution):

- Lot 6 425 838
- Superficie: 1 650.1 m2
- Frontage: 36.05 mètres
- Profondeur : 45.72 mètres
- Prix offert : 26 700 \$

Attendu qu'il est mentionné aux résolutions de vente no 2021-03-78 et 2021-03-79 que les terrains identifiés # 3 à # 7 au plan joint soient zonés résidentiels (R-300);

Attendu que l'acheteur confirme à la municipalité que le terrain sera utilisé pour un usage résidentiel (construction d'une résidence unifamiliale);

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu:

- D'accepter l'offre d'achat de M. Marco Gilbert et de Mme Nathalie Poulin aux conditions suivantes:
 - L'usage du terrain sera résidentiel (R-300)
 - Les frais de notaire et d'arpenteur seront à la charge de l'acheteur;
 - Le notaire sera celui choisi par l'acheteur

- D'autoriser Mme Vanessa Roy, mairesse, et M. François Nadeau, directeur général, à signer les documents légaux reliés à la vente du terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01
18

10.07 - Adoption du budget 2024 - OHSC

Attendu que la Société d'habitation du Québec a déposé le budget 2024 pour l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

Attendu que le budget est divisé par ensemble immobilier et que, pour l'immeuble (E.I. 1362) situé à La Guadeloupe, il est réparti comme suit (page 4 du rapport):

	2023 (Budget précédent)	Budget 2024
Revenus	77 089 \$	89 125 \$
Dépenses		
Administration	15 187 \$	14 634 \$
Conciergerie	34 083	24 968 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	33 222 \$	33 943 \$
Remplac., amélioration/modernisation	5 600 \$	10 192 \$
Financement	102 987 \$	102 980 \$
Services à la clientèle	3 777 \$	3 817 \$
Déficit	117 767 \$	101 409 \$
Part SHQ	105 990 \$	91 268 \$
Part Municipalité	11 777 \$	10 141 \$

Attendu que la Municipalité accepte de contribuer à la hauteur de 10% du déficit:

- Déficit: 101 409 \$
- Part SHQ (90%): 91 268\$
- Part Municipalité (10%) : 10 141 \$

Attendu que la Municipalité a budgété un montant de 5 000 \$ à cet effet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- D'adopter le budget 2023 de l'OHSC prévoyant un déficit d'opération pour le secteur de La Guadeloupe de 117 767 \$ portant la part de la Municipalité 10 141 \$;
- De financer l'écart budgétaire de 5 141 \$ à partir de la vente du terrain adopté à la résolution 2024-01-17;
- D'autoriser la direction générale à effectuer le déboursé selon les termes de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-01
19

11.01 - Embauche brigadier

Attendu la vacance du poste de brigadier scolaire à l'intersection de la 8^e rue Est et de la 14^e Avenue afin d'assurer la sécurité des enfants;

Attendu l'affichage lancé par la Municipalité afin d'embaucher un brigadier scolaire;

Attendu la candidature reçue et l'entrevue réalisée avec le candidat;

Attendu que le poste de brigadier scolaire n'est pas syndiqué;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- De nommer M. Yvon Marois au poste de brigadier, aux conditions suivantes:
 - Date d'entrée en fonction le 15 décembre 2023;
 - Taux horaire équivalent à la classe 1, échelon 1 de la convention collective;
 - Horaire selon le calendrier scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

Le rapport des heures supplémentaires est déposé en comité plénier (voir section comité / plénier, séance 2024-12-31 dans l'intranet)

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

Le directeur général dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

2024-01
20

12.02 - Comptes du mois de décembre 2023 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que les comptes du mois de décembre 2023 au montant total de 715 694.84 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	380 426.96 \$
Salaires nets payés:	76 686.01 \$
Remise d'employeur & syndicat:	33 556.64 \$
Comptes à payer :	225 025.23 \$
Total:	715 684.84 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de janvier 2024 pour un montant total de 127 855.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2024-01
21**

12.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le déboursé :

- Gala du Mérite Sportif Beauceron.....150 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12.04 - Liste des personnes endettées pour taxes non-payées

Attendu qu'un avis de rappel a été transmis aux propriétaires en défaut pour le non-paiement des taxes pour l'année 2022 envers la Municipalité :

- Exigeant le paiement complet en défaut au plus tard le 12 février 2024, à midi;
- Après cette date, les noms des personnes endettées pour les taxes, la désignation de l'immeuble assujetti au paiement des taxes municipales/scolaires et la somme totale seront transmis à la MRC Beauce-Sartigan.

En conformité avec l'article 1022 du Code municipal, le greffier-trésorier dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales et/ou scolaires non-payées. Le rapport détaille 38 dossiers pour un montant total de 93 902.44 \$. (Taxes municipales : 89 556.31 \$ | Taxes scolaires: 4346.13 \$)

**2024-01
22**

12.05 - Augmentation de la marge de crédit

Attendu la résolution no 2023-05-139 autorisant l'augmentation de la marge de crédit de la municipalité à 500 000\$;

Attendu la planification budgétaire 2024 qui permet d'ouvrir une marge de crédit à 25% des revenus de la taxation, c'est-à-dire jusqu'à 800 000\$;

Attendu le contrôle rigoureux du flux de trésorerie qui nécessite une liquidité plus importante afin de contrer l'impact des engagements financiers et l'arrivée tardive des subventions ;

Attendu les recommandations favorables du comité finance ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu que la Municipalité La Guadeloupe;

- Demande à la Caisse Desjardins des sommets de la Beauce d'augmenter la marge de crédit d'opération pour un nouveau montant total de 800 000\$;
- Autorise Mme Vanessa Roy, mairesse et M. François Nadeau, directeur général à signer le contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12.06 - Sujet retiré

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

13 - LÉGISLATION

Aucune législation

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2024-01
23**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h35

Vanessa Roy, mairesse

François Nadeau, directeur général